

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Pipriac

Par arrêté n° 2025-679 en date du 15/12/25, le Président de REDON Agglomération a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la Révision allégée n°1 du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Pipriac. Cette révision allégée n°1 porte sur la création d'un STECAL au lieu-dit de la Perdrilais, à Pipriac.

A cet effet, **Madame Claudine LAINE-DELURIER**, cadre supérieur du ministère de la Défense en retraite, a été désignée en qualité de **commissaire enquêtrice** par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

**L'enquête publique se déroulera en mairie de Pipriac du jeudi 15 janvier 2026 à 9h00, au vendredi 30 janvier 2026 à 17h00, soit durant 16 jours consécutifs.**

**Le dossier soumis à l'enquête publique pourra être consulté à la fois sur support papier et en format numérique, selon les modalités suivantes :**

- **Sur support papier en mairie de Pipriac**, située 13 place de la mairie, le lundi et le jeudi de 14h00 à 17h00, le mardi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h30, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h00, ainsi que le samedi de 9h30 à 12h00.
- **En format numérique :**
  - sur le site internet de REDON Agglomération ([www.redon-agglomeration.bzh](http://www.redon-agglomeration.bzh)) et sur celui de la commune de Pipriac ([www.mairie-pipriac.fr](http://www.mairie-pipriac.fr)) ;
  - sur un poste informatique mis à la disposition du public à cet effet en mairie de Pipriac, aux jours et heures énoncés ci-dessus.

**Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête publique selon les modalités suivantes :**

- Sur le **registre d'enquête papier** ouvert à cet effet et tenu à la disposition du public en mairie de Pipriac, aux jours et heures énoncés ci-dessus ;
- Par **courrier** adressé à Madame la commissaire enquêtrice, par voie postale ou déposé en mairie de Pipriac - 13 place de la mairie, 35550 Pipriac ;
- Par **courriel** à l'adresse suivante : [mairie@mairie-pipriac.fr](mailto:mairie@mairie-pipriac.fr), en précisant en objet du mail « Enquête publique Révision allégée du PLU ».

Pour être recevables, les observations formulées par courriers papier et électronique devront obligatoirement être reçues en mairie avant la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 30 janvier 2026 à 17h00.

**La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public en mairie de Pipriac, afin de recevoir ses observations écrites ou orales, lors des deux permanences suivantes :**

- le **jeudi 15 janvier 2026 de 14h00 à 17h00 ;**
- le **vendredi 30 janvier 2026 de 14h00 à 17h00.**

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sur le dossier soumis à l'enquête publique seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de REDON Agglomération et en mairie de Pipriac aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur leur site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision allégée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de Pipriac sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire de REDON Agglomération.

Toute information complémentaire concernant les dossiers et l'organisation de l'enquête publique peut être demandée à REDON Agglomération ou en mairie de Pipriac ([mairie@mairie-pipriac.fr](mailto:mairie@mairie-pipriac.fr)).